Conseil communal de Lausanne

Rapport de la Commission N° 12

chargée de l'examen du préavis 2017/41

« Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz - Valorisation - signalisation – communication : Lausanne pôle culture »

Présidence :	M. Alain HUBLER
Membres présents :	Mme Véronique BEETSCHEN M. Jean-Christophe BIRCHLER M. Valentin CHRISTE M. Denis CORBOZ Mme Anne-Françoise DECOLLOGNY (remplace Mme Caroline Alvarez Henry) M. Philippe DUCOMMUN (remplace Mme Anita Messere) M. Pedro MARTIN M. Roland PHILIPPOZ M. Bertrand PICARD Mme Françoise PIRON (remplace M. Jean-Pascal Gendre)
Membres excusés :	Mme Claude Nicole GRIN
Représentants de la Municipalité et de l'Administration :	M. Grégoire JUNOD, syndic, directeur de Culture et développement urbain M. Michael KINZER, chef du Service de la Culture
Notes de séance :	M. Alessandro SFAMENI, assistant du chef du Service de la culture

Lieu : salle des Commissions, Hôtel de Ville, place de la Palud 2 à Lausanne
Date : lundi 29 janvier 2018 de 16h00 à 16h40

Présentation du préavis et discussion générale

Après la présentation des membres de l'Administration qui l'accompagnent, le syndic expose le contenu du préavis. Il explique que le postulat formulait des demandes assez précises dont certaines ont été mises en œuvre depuis son dépôt. Il affirme que la signalétique urbaine générale est abordée dans le programme de législature ce qui en fait un dossier important pour la Ville. La signalétique doit répondre aux besoins des usagers locaux est surtout à ceux des usagers extérieurs. Elle doit être pensée en collaboration avec les services de la Ville, Lausanne Tourisme et les institutions culturelles. Le chantier « signalétique » démarrera à l'été 2018 avec un groupe interservices puis avec l'attribution d'un mandat à une société spécialisée dans le domaine. Cette société devra rendre attentive la Municipalité aux points auxquels elle devra faire particulièrement attention. M. Junod explique que ces démarches seront lourdes et importantes et qu'il s'agira de trouver des solutions à la fois conviviales pour le public, facilement utilisables et qui ne soient ni trop onéreuses pour la collectivité, ni trop invasives pour l'espace public. La signalétique doit être évolutive et uniformisée. Il rappelle qu'actuellement les signalétiques qui existent en ville sont variables et parfois vieillissantes, voire dépassées. La seule signalétique tenue à jour est celle du m2 et celle qui touche à la circulation routière. Il rappelle que l'enjeu est de pouvoir revoir la signalétique sous un angle à la fois pratique et de revalorisation culturelle, touristique et patrimoniale de la Ville de Lausanne. Il termine son introduction en ajoutant qu'il sera nécessaire de mettre le projet progressivement en place selon une logique qui garantisse la pertinence de la signalétique à long terme.

Suite à plusieurs questions de commissaires, on apprend qu'il est essentiellement question de signalétique à destination des piétons et que Pierre Corajoud, le délégué piéton, sera associé à la démarche.

Un commissaire met en garde contre une surabondance de balisage qui nuirait à la lisibilité. Alors qu'un autre souhaite que les anciens panneaux d'entrée de ville soient remplacés par des systèmes digitaux. M. le Syndic répond que pour une grande ville, ces panneaux informatisés conviennent mal en raison des très nombreuses manifestations à y afficher.

Suite à une remarque sur le fait que les gens utilisent de plus en plus leur smartphone pour s'orienter, le syndic explique que c'est précisément dans un contexte où les habitudes des individus changent qu'une étude est pertinente. Il rappelle également que l'un des autres enjeux sera la mise en valeur des biens culturels et patrimoniaux. Il cite également des exemples comme la signalétique au sol réversible de Montréal ou la piste de la réalité augmentée.

Un commissaire est très emballé par l'identification du futur tram t1 en tant que « tram des arts ».

Étude du préavis point par point

Lors de l'examen du préavis point par point, quelques interventions d'ordre assez général fusent.

Suite à une question, on apprend qu'il n'est actuellement pas possible de chiffrer avec précision le nombre de touristes qui visitent les musées, mais qu'une étude traitant ce point a été confiée à l'UNIL.

Un commissaire estime qu'il faut veiller à ne pas noyer les écrans d'informations des tl avec des messages ne relevant pas de l'information en lien avec les transports. Le syndic répond qu'un certain nombre d'informations culturelles et d'intérêt sont préservées notamment pour ne pas avoir que de la publicité.

A propos du financement de l'étude de signalétique, le choix du mode de financement n'est pas encore choisi, mais le syndic précise qu'il ne nécessitera pas de crédit supplémentaire et n'aura pas d'incidence sur le budget de fonctionnement.

Conclusions

La parole n'étant plus demandée, la Commission valorise, signale et communique son travail en passant au vote des conclusions.

Conclusion de la Commission

La réponse municipale au postulat de M. Philippe Clivaz intitulé
« Valorisation - signalisation – communication : Lausanne pôle culturel »
est **acceptée** à l'**unanimité** des 11 membres présents

Lausanne, le 27 mai 2018 Alain Hubler, rapporteur